Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230406-D2023_51-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 6 avril 2023)

Date de convocation : 20 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 6 avril 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BERGES, MOURTEROT, LAHOURATATE, GANTCH, BARRAQUE, CASSOU, BLANCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, LOUSTAU, SASSOUBRE, GABASTON, SANZ.

Présents suppléants : M. ESTURONNE, PINOUT.

Absents ou excusés : Mmes CANDAU, POUEYMIROU-BOUCHET et M. DESSEIN, CARRERE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, LEGLISE, CACHELOU, GARROCQ.

Pouvoirs : Mme CANDAU à M. ESQUER
M. CARRERE à M. VISSE
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
M. CARREY à M. MARTIN
M. MONGAUGE à Mme BLANCHET
M. LABERNADIE à Mme BARRAQUE

Secrétaire de séance : M. PARIS

OBJET : FINANCES – VENTE DES PARCELLES BH 453, BH 666 ET BH 669 A LA COMMUNE D'ARUDY EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UN PARKING PUBLIC

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, président

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a acheté l'ancien bâtiment Catena et les parkings attenants pour y installer son siège.

La Commune d'Arudy souhaite acquérir une partie des parcelles reliées par un passage à la Place du Foirail afin d'y aménager un parking public. L'intérêt de ce parking en plein centre-ville est majeur pour l'organisation des flux en centre-bourg et la desserte des commerces et services publics.

Les parcelles concernées sont les parcelles BH 666 et BH 669 qui ont une surface respective de 107 m² et 917 m², et issues des parcelles BH 474 et BH 451.
Il convient aussi de leur céder la parcelle BH 453 qui fait partie de l'emprise de la voie et dont la surface est de 4 m².

Après discussion et accord avec la commune d'Arudy, le prix de vente a été fixé à 35 €/m². La surface totale étant de 1 028 m², le prix global sera de 35 980 €.

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur cette opération.

Le rapport entendu
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE la cession des parcelles BH 453, BH 666 et BH 669 pour une superficie totale de 1 028 m², au prix de 35 € le mètre carré.

- AUTORISE le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Communauté de Communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON